Politique étrangère : les partis politiques gagnés par le repli

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 334

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028809

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Congé-formation: l'acquis

Congé-formation : nous disions (DP 331) les limites actuelles, notamment psychologiques, de cette idée, toutes indispensables que soient les mesures visant à généraliser l'introduction de périodes de formation pour tous les travailleurs.

L'organe mensuel de l'Union syndicale (« Revue syndicale », No 9, sept. 75) revient sur le sujet en proposant à l'attention de ses lecteurs une enquête de la Centrale d'éducation ouvrière sur l'état actuel du congé éducatif dans les fédérations syndicales (un questionnaire a été envoyé à 16 fédérations, dont dix ont répondu). Le dépouillement des données recueillies a permis de distinguer trois groupes parmi les fédérations de l'USS (nous résumons ci-dessous les points de repères donnés par les auteurs du travail) :

1. Certaines fédérations ont obtenu un congé éducatif. Exemple : l'Union suisse des lithographes (USL). Depuis le 1er mai 1972, un congé éducatif de 3 à 6 jours a été inscrit dans le contrat collectif de travail, concernant les ouvriers qualifiés et destiné exclusivement à ceux de la branche; l'ordonnance en question stipule: « les travailleurs (20 au maximum) ont droit annuellement à un congé éducatif payé d'une semaine au plus pour des cours de formation continue ». Commentaire des responsables de l'USL : « les employeurs se montrent encore passablement réticents lorsque des travailleurs se réfèrent aux termes de leur contrat à ce sujet, et, isolé, le travailleur préfère souvent renoncer à exiger son dû ».

Les subventions de la FOBB

2. Les fédérations sans congé éducatif payé, mais qui se chargent de couvrir la perte de gain. Exemple : le syndicat de bâtiment et du bois (FOBB). Là, le congé éducatif payé sur une base contractuelle n'a pas encore été introduit ; la FOBB prend néanmoins en charge les frais de certains cours de formation (et octroie des subventions à ses membres pour leur formation personnelle).

3. Les fédérations sans congé éducatif et sans rémunération pour perte de gain: « dans ce groupe se trouvaient jusqu'il y a peu notamment les différents syndicats affiliés à l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques (VPOD, SEV, Union PTT, etc.) ; mais depuis le 1er janvier 1975, l'ensemble du personnel de la Confédération bénéficie d'un congé éducatif comprenant cinq jours sur une période de deux ans » (la formation syndicale doit demeurer prépondérante, les militants étant les premiers concernés).

Le travail des commissions syndicales

Les auteurs de l'étude remarquent cependant que si l'on limitait une étude du régime des congés éducatifs payés à l'examen des contrats conclus par les fédérations, on resterait en-dessous de la réalité : « dans certaines entreprises de l'industrie métallurgique, horlogère ou chimique, les résultats obtenus par les commissions syndicales d'entreprises vont nettement plus loin que ceux obtenus sur le plan général ». Restent également à prendre en considération certaines conventions, telle la convention passée entre l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie (ASM) et la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), et dont un des articles stipule notamment : « Les membres de la commission d'entreprise et leurs suppléants reçoivent, pour la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches, des congés de formation se montant, pour une période de quatre ans, à autant de fois dix jours qu'il y a de membres dans la commission, mais au maximum à 150 jours. La répartition de ces jours de congé payés, par membre ou par suppléant, est du ressort de la commission d'entreprise. »

C'est sur la base de ces acquis que doit, à n'en pas douter, se poursuivre notre réflexion sur l'un des thèmes les plus importants qu'inspirent les graves lacunes de notre organisation sociale.

Politique étrangère: les partis politiques gagnés par le repli

Soit ! les programmes électoraux des partis politiques sont tout juste bons à appâter l'électeur, mais ne lient en aucune façon les formations qui les publient (DP 317)... Il est cependant certaines coïncidences qui laissent songeur, certaines omissions, en particulier, qui se retrouvent sur tout l'échiquier politique.

Cette année, les formations en lice pour la course au Parlement sont spécialement discrètes, hors les groupements spécialisés, sur la question des travailleurs étrangers ; mais il est d'autres discrétions qui frappent autant, par exemple le silence pudique sur les questions de politique étrangère. Certes, la réflexion sur ce thème n'a jamais brillé par une particulière acuité lors des précédentes campagnes électorales, mais il semble que cette année on touche à des sommets de banalités. Cette constatation inquiète, au moment où il peut paraître évident à tout un chacun, en partie grâce aux révélateurs économiques, que le sort de la Confédération helvétique est étroitement lié à celui de ses voisins plus ou moins lointains, au moins du monde capitaliste. Comme si le réflexe de repli, né de la recrudescence nationaliste amplifiée par des partis bourgeois à l'écoute de Schwarzenbach et de ses amis, avait maintenant gagné la politique suisse dans son ensemble, les bastions économiques étant tombés les premiers, suivis par les positions sociales acquises péniblement en période de prospérité. On comprend que, dans ces conditions, le hiatus entre l'exécutif, attentif à garder une certaine ouverture, et le Parlement et les partis pourrait devenir préoccupant.

Dans cette perspective, un bilan des propositions contenues dans les programmes électoraux au chapitre de la politique étrangère est intéressant ; Henri Stranner l'avait esquissé pour la revue « Europa », le voici ramené à l'essentiel de sa platitude inquiétante :

Parti	*Principes en matière de politique extérieure*	*Intégration européenne*	*Relations Est - Ouest*	*Aide aux pays en voie de développement*	*Adhésion à l'ONU*
Parti démocrate-chrétien	— le but de la politique étrangère : la paix dans l'indépendance	— développement systématique et extension de la collaboration économique avec le Marché commun, dans les limites de la convention de libre-échange ; — élimination des réserves qui compromettent l'adhésion à la Convention des droits de l'homme et à ses protocoles additionnels ; — ratification de la charte sociale	— participation active aux efforts en faveur d'une détente progressive entre l'Est et l'Ouest	— contribution aux efforts tentés par les pays concernés ; accents principaux : l'agriculture et l'école	— adhésion aussi rapide que possible
Parti radical-démocratique	— consolidation de la paix et collaboration sous le signe d'une neutralité armée préservée ; — introduction du référendum en matière de traités internationaux	— accentuation du travail avec le Conseil de l'Europe ; — respect des droits de l'homme		— contribution aux efforts tentés par les pays concernés ; — augmentation de l'aide humanitaire et de l'aide en cas de catastrophes	— examen soigneux des possibilités d'adhésion
Union démocratique du centre	— collaboration internationale dans les limites de la neutralité ; — renforcement du droit international			— pour une aide au développement selon les possibilités financières suisses ; — accent principal sur une contribution aux pays concernés selon leurs propres efforts	— contre l'adhésion : ne correspond à aucune nécessité de politique extérieure
Parti socialiste	— paix et collaboration internationale ; — contrôle des sociétés multinationales à l'échelon mondial	— développement de l'accord de libre-échange ; — pour une Europe sociale	— pour la paix et la détente	— concentration sur les pays et les couches de population les plus pauvres	— oui à l'adhésion
Alliance des indépendants	— collaboration intensive au sein des organisations européennes et internationales ; — pour une neutralité active ; — introduction du référendum en matière de traités internationaux	— développer les accords de libre-échange (commerce, monnaie, unification du droit) ; — participation active au sein du Conseil de l'Europe dans le but de favoriser la naissance d'une fédération européenne	— renforcer la sécurité européenne ; — favoriser la tolérance entre l'Est et l'Ouest	— oui à l'aide au développement ; — pour les accords sur les matières premières ; — pour l'aide humanitaire et l'aide en cas de catastrophes	— oui à l'entrée ; — pour un contingent de casques bleus ; — oui aux initiatives pour le respect des droits de l'homme
Action nationale	— neutralité, renforcement de la paix, planification des ressources à l'échelle mondiale	— contre le traité de libre-échange ; — pour une Europe «des patries »		— oui à l'aide au développement à condition que les pays concernés pratiquent le planning familial — contre l'exportation de la technologie	